**Avis de sollicitation de manifestation d’intérêt**

**MINISTERE DE L’INDUSTRIE ET DU COMMERCE**

**--=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-**

**UNITE DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE INTEGRE**

Projet Mali-UNOPS : Cadre Intégré – Projet de Développement de la Filière Karité (PRODEFIKA)

**Intitulé de la mission** : Vérification et certification des comptes annuels des projets de la catégorie 2 et de Soutien à la Durabilité au Mali de l’UMOCI de l’exercice 2020.

**Aperçu du contexte du projet**

Le Cadre Intégré est un programme lancé à l’issue de la Conférence des ministres de l’OMC tenue à Singapour en 1996. La Conférence des ministres de Hong Kong a convenu de la continuation de la mise en œuvre du programme avec des recommandations portant sur la mise à disposition de ressources accrues, la mise en place des organes de gouvernance tant au niveau international qu’au niveau des pays bénéficiaires. Cette phase est désignée par le Cadre Intégré Renforcé (CIR) dont une étape 2018-2022 est en cours.

Le Gouvernement du Mali et le Bureau des Nations Unies pour les Services d’Appui aux Projets (UNOPS) ont signé un Mémorandum d’Accord (MOU) en septembre 2013, pour la mise en œuvre du projet de développement des capacités productives et commerciales de la filière gomme arabique au Mali (Filière gomme).

En mai 2020, deux autres projets ont été approuvé. Il s’agit du projet de soutien à la durabilité au Mali et du projet de Développement de la Filière Karité (PRODEFIKA).

C’est dans ce cadre que l’UMOCI sollicite les services d’un cabinet d’audit pour la vérification et la certification des comptes annuels des projets de la catégorie 2 (Filière Gomme et PRODEFIKA) et de Soutien à la Durabilité au Mali de l’UMOCI de l’exercice 2020.

**Activité :**

Les principales actions prévues sont :

1. **États financiers du projet**

Le vérificateur doit contrôler les états financiers afin de s’assurer qu’ils ont été préparés conformément à la fois aux Accords signés entre le Gouvernement et l’UNOPS, aux règles et réglementations du Gouvernement applicables.

**1-1 Examen des états financiers annuels et des états financiers intermédiaires n’ayant pas fait l’objet d’une vérification**

Le vérificateur doit examiner l’ensemble des rapports financiers périodiques soumis à l’UNOPS et au Ministère de l’Industrie et du Commerce en ce qui concerne la contrepartie nationale. L’admissibilité des dépenses doit être examinée à la lumière des dispositions du document de projet et de l’Accord.

* 1. **Examen des comptes bancaires**

Au cours de la vérification des états financiers du projet, le vérificateur doit examiner les mouvements des comptes bancaires de chaque projet, notamment les dépôts reçus, les paiements réalisés, les intérêts perçus et le rapprochement des soldes de fin de période.

1. **Rapports de vérification des comptes**

Le vérificateur doit émettre :

Un rapport de vérification financière des comptes qui exprime une opinion sur les états financiers du projet doit faire l’objet d’une discussion avec l’équipe de projet et le rapport final qui doit comprendre les commentaires/réponses de la direction aux observations et recommandations formulées pendant la vérification avec les évaluations : **satisfaisant, partiellement satisfaisant et non satisfaisant** et une définition de chaque évaluation. Les recommandations pour chaque observation devraient indiquer la priorité (Haute, Moyenne, Basse), les critères, la condition, la cause, la conséquence, l'action corrective et le délai pour sa mise en place.

Dans la Lettre à la direction, le vérificateur veillera, à :

* 1. formuler des commentaires et observations sur les registres, systèmes et contrôles comptables examinés au cours de la vérification ;
	2. identifier les lacunes et points de faiblesse spécifiques dans les systèmes et contrôles, et formuler des recommandations en vue de leur amélioration ;
	3. rendre compte des cas de non-respect du Protocole et des documents de projet, et de toute communication/instruction ultérieure de l’UNOPS et du Ministère de l’Industrie et du Commerce;
	4. quantifier les dépenses acquittées sur les comptes bancaires et considérées comme non admissibles, et en rendre compte ;
	5. communiquer les points portés à son attention pendant la vérification et susceptibles d'affecter de façon significative la mise en œuvre du projet ; et
	6. porter à l’attention de la direction toute autre question qu'il juge pertinente.

L’opinion du vérificateur sur les états financiers et sa lettre de recommandations devront être reçues au plus tard **un (01) mois après la fin de l’audit**par l’Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré (UMOCI).

1. **Réunion de clôture**

Après l’achèvement du travail sur le terrain, le vérificateur tiendra une réunion de clôture avec les principaux membres de la direction du projet. La réunion de clôture donne au vérificateur l’occasion de recueillir les remarques de la direction concernant l’exactitude et l’exhaustivité des faits et des conclusions qu’il aura relevées, et notamment l’accord ou non de la direction avec les conclusions de la vérification. Le vérificateur consigne le procès-verbal de la réunion de clôture, qui figurera parmi les documents de travail du contrôle des comptes.

1. **Durée de la mission** : 30 jours
2. **Qualifications requises des vérificateurs**

Le cabinet d’études comptables, pour être qualifiable, doit remplir les conditions de qualification suivantes :

* Avoir un diplôme d’expertise comptable ou équivalant ;
* Avoir une expérience professionnelle de 7 ans dans le domaine de l’audit des programmes et projets ;
* Avoir une expérience générale avérée dans les finances, gestion et comptabilité ;
* Être doté de la personnalité morale et d’un permis d’exercice acceptable dans l’État ;
* Devoir œuvrer en toute impartialité et en toute indépendance par rapport à tous les aspects de la direction et des intérêts financiers du projet sur lequel porte le contrôle ;
* Ne pas devoir, au cours de la période couverte par le contrôle des comptes ou durant ce contrôle, être employé par l’UMOCI ou en être le directeur, ni entretenir des liens financiers ou des relations d’affaires étroites avec l’un ou l’autre des principaux membres de la direction de l’UMOCI ;
* Être une entité acceptable pour l’État du Mali et l’UNOPS comme techniquement compétente, indépendante et en mesure d’observer les normes internationales de contrôle comptable (ISA), et être doté d’un contrôle de la qualité garanti du respect de l’ISA et des autres conditions.
1. **Pièces à fournir par le vérificateur**

- une copie de l’extrait du registre de commerce (RCCM) ;

- une copie de l’identification fiscale ;

- l’original de l’attestation fiscale datant de moins de trois (03) mois à la date de dépôt de votre offre ;

- une copie de l’attestation de l’INPS indiquant que vous êtes à jour vis-à-vis de ladite caisse

 au dernier trimestre échu à la date de dépôt de votre offre ;

- la preuve de l’affiliation de votre cabinet à l’Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Mali à la date de dépôt de votre offre (ONECCA) ;

- la présentation de votre cabinet ;

- les références techniques de votre cabinet relatives à l’exécution de prestations similaires

 au cours des trois (03) dernières années justifiées par des attestations de bonne fin

 d’exécution (objet et consistance des marchés, noms des clients, montant des marchés, le

 nombre de personnes fournies, etc.) ;

- la proposition d’approche méthodologique ;

 **- la qualification et les expériences de votre personnel clé et leur CV résumé ;**

 **- la proposition financière pour l’exécution de la présente mission.**

Le dossier de soumission doit être présenté comme suit :

* Une première enveloppe contenant les copies de l’offre technique (un original et deux copies) ainsi que les pièces administratives et autres documents ; fermée portant en évidence la mention **« proposition technique** **»** ainsi que le nom de votre cabinet ;
* Une seconde enveloppe contenante l’offre financière en trois (03) exemplaires portant le nom de votre cabinet avec la mention **« proposition financière »**.
* Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe cachetée et anonyme avec mention unique **« Soumission pour la Demande de Proposition pour l’audit du Projet d’Appui au Cadre Intégré du commerce exercice 2020 »**

L’administration de l’Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé procèdera à l’évaluation des soumissions qui seront notées sur 100 points réparties comme suit :

* Proposition technique: 70 points
* Proposition financière: 20 points

NB : Dans le cas où votre cabinet est retenu vous devrez vous engagez à réaliser l’audit en tenant compte des directives spécifiques du bailleur selon les termes de l’Accord signé entre le gouvernement et l’UNOPS.

Les manifestations d’intérêt doivent être déposées au plus tard le 29 octobre 2021 à l’Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré (UMOCI), sise à Hamdallaye ACI 2000, Rue 341, Porte 466, près du Rond Point Obélisque des idéogrammes (Bougie Ba). Bamako Mali, Tél. : (+223) 20 21 26 73.

Les Bureaux intéressés peuvent avoir les informations complémentaires à l’adresse ci-dessus indiquée.

 Bamako, le 11 octobre 2021

 **Le Coordinateur National**

 **Dansinè COULIBALY**